



22047



Agence de l'eau
Moselle

L'utilisation de produits *environnement*

toxicité *sécurité*

usage

espaces verts

environnement

Dominique PORNET-RIVOIRE

Thomas MOUSSEAU

Denis VERBEKE



54

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
Lorraine

Fédération Départementale des Groupements
de Défense contre les Ennemis des Cultures
de Meurthe & Moselle



SOMMAIRE

GLOSSAIRE	1
I. INTRODUCTION	2
II. METHODES	3
A. PRESENTATION DU QUESTIONNAIRE.....	3
B. SAISIE ET TRAITEMENT DES RESULTATS	3
C. DEFINITION DES CLASSES UTILISEES.....	4
III. RESULTATS	6
1. RESULTATS GENERAUX	6
A. TAUX DE REPONSES A L'ENQUETE,	6
B. TYPOLOGIE DES COMMUNES UTILISATRICES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES.....	7
C. QUANTITES DE MATIERES ACTIVES UTILISEES	8
D. PROXIMITE DES COURS D'EAU.	11
2. LES PRATIQUES	12
A. UTILISATION DE PRODUITS HOMOLOGUES « ESPACES VERTS »,	12
B. LES DOSAGES.	13
C. LES APPLICATEURS DE TRAITEMENTS.	15
IV. CONCLUSION	16
ANNEXES	18

I. INTRODUCTION

L'usage des produits phytosanitaires" en milieu non agricole, même s'il constitue une faible partie de l'utilisation totale des pesticides*, n'en est pas moins important. Les risques pour l'utilisateur et les inconvénients potentiels pour l'environnement ne sont pas à négliger.

Dans une optique de surveillance de la qualité des eaux, le SRPV (DRAF Lorraine) avec le concours de la FDGDEC 54 a mis en place en 1997 une vaste enquête menée auprès de tous les utilisateurs potentiels de produits phytosanitaires.

L'objectif de cette étude était de recenser au mieux les quantités totales de pesticides utilisées en Lorraine afin d'actualiser la liste des matières actives à surveiller préférentiellement dans les eaux (liste SIRIS*). Dans ce contexte, il paraissait indispensable de s'intéresser aussi aux utilisations non agricoles de produits phytosanitaires (collectivités, DDE, SNCF, Particuliers, etc.).

En 1992, une enquête auprès des communes de Lorraine avait montré que ce secteur méritait que l'on s'y attarde. Une nouvelle enquête concernant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques par les collectivités locales de Lorraine a donc été relancée en 1997.

Ce rapport présente les résultats obtenus à partir de l'exploitation des données collectées auprès des communes en 1997.

Outre le recensement des communes ayant utilisé des pesticides, l'éventail de ces derniers et les quantités globales de matières actives * mises en oeuvre ont été appréciés. Une comparaison avec l'enquête similaire de 1992 à été effectuée. Enfin, une analyse plus fine des données à ensuite permis de connaître les pratiques de dosages par les utilisateurs ainsi que les catégories d'homologation des spécialités commerciales utilisées.

* voir glossaire

IV.. CONCLUSION

Avec 17 tonnes au minimum de matières actives utilisées en 1996, la consommation de produits phytosanitaires par les collectivités locales représente environ 15 % ⁽¹⁾ des quantités de matières actives utilisées pour l'ensemble des traitements non agricoles opérés en Lorraine. Si elle n'est pas négligeable, la part prise par les collectivités locales doit être néanmoins relativisée par rapport aux autres utilisations possibles dans ce secteur (particuliers 60%, SNCF 15%, DDE 5%...).

La comparaison des deux années enquêtées, 1992 et 1996, montre que :

- En quatre ans, les pratiques ont quelque peu évolué. Les quantités totales de matières actives consommées par les communes ont augmenté de 2 tonnes environ et surtout, l'éventail des matières actives utilisées s'est élargi de 27 matières actives supplémentaires.

- Une imposante majorité de ces matières actives (98% des quantités) ont une action herbicide, les autres actions, fongicides, insecticides, etc, sont tout à fait marginales.

- Le diuron et l'aminotriazole restent les deux principales matières actives et représentent à elles seules 50 % des quantités utilisées.

En ce qui concerne les autres matières actives, une évolution favorable des pratiques se fait sentir puisqu'une diminution des quantités d'atrazine et de simazine et une augmentation des quantités de matières actives moins agressives (glyphosate...) sont observées.

L'exploitation de l'enquête 1996 montre que:

- Plus la collectivité est importante, plus le recours au désherbage est systématique, mais des différences sensibles se manifestent entre départements. La « consommation en pesticides » par habitant serait plus élevée dans les départements ruraux.

- L'usage de produits non homologués n'est pas anodin, puisque 10% des quantités totales de matières actives épandues sont issues de produits « non homologués espaces verts ».

(1): hors chlorate de sodium et sulfate de fer

- Les pratiques de dosages sont loin d'être parfaites. En effet, 60% des traitements ne sont pas effectués à la dose normale.

- Les produits dont les doses d'homologation sont très faibles sont plus facilement utilisés en surdosage. Inversement, les produits dont les doses homologation sont très élevées sont plus facilement sous dosés.

Un effort de formation du personnel paraîtrait donc souhaitable afin de faire des progrès dans l'application adéquate des produits phytopharmaceutiques et dans le choix de ces derniers. Ainsi pourraient être mieux pris en compte la sécurité des utilisateurs et l'impact sur l'environnement, et ce, tout en assurant une maîtrise des mauvaises herbes indésirables au meilleur coût.

Un effort serait également à faire de la part des firmes phytosanitaires pour que les produits homologués « espaces verts » aient des doses d'utilisation mieux adaptées aux opérateurs non professionnels.

Le recours à des sociétés prestataires de service dans ce domaine pourrait également être une solution envisageable.